



SYVICOL

Syndicat des Villes et
Communes Luxembourgeoises

Compte rendu de la réunion du comité du 6 février 2023

- Présents :** Dan Biancalana (par visioconférence), Patrick Comes, Raymonde Conter-Klein, Emile Eicher, Paul Engel, Marie-Paule Engel-Lenertz, Jeannot Fürpass, Serge Hoffmann, Michel Malherbe, Annie Nickels-Theis, Louis Oberhag, Romain Osweiler, Jean-Marie Sadler, Nico Wagener et Guy Wester
- Excusés :** Georges Mischo, Lydie Polfer et Jean-Paul Schaaf

Le compte rendu de la réunion du 12 décembre 2022 est approuvé sans observations.

1. Affaires de personnel

Le comité traite une affaire de personnel à huis clos.

2. Projet de loi relatif à la signature électronique des actes en matière administrative et portant modification de la loi du 25 juillet 2015 relative à l'archivage électronique

Le comité se penche ensuite sur le projet loi susmentionné, qui vise à conférer une base légale à la signature électronique des actes administratifs posés par les autorités publiques, y compris communales.

L'avis adopté, favorable quant au principe, se résume comme suit :

- Le SYVICOL regrette que les actes électroniques des communes soient soumis à des régimes différents selon qu'ils relèvent de l'état civil ou des autres domaines de compétence.
- Il se réjouit du fait que le législateur a pris en considération la problématique de l'exclusion digitale étant donné que la signature des actes en matière administrative peut être électronique ou manuscrite.
- Il constate avec satisfaction que les auteurs du texte ont tenu compte de sa demande d'élargir la durée pendant laquelle les originaux des actes électroniques sont accessibles sur la plateforme sécurisée à trente ans. Il attire pourtant l'attention du législateur sur le fait qu'il existe des actes dont la durée de conservation dépasse cette durée, raison pour laquelle il réitère sa demande de garantir une conservation sans limite de temps pour certains types de documents.
- Le SYVICOL demande que les communes aient le choix d'opter pour la plateforme sécurisée opérée par le Centre des technologies de l'information de l'État ou pour une plateforme équivalente. Une reformulation du texte en ce sens s'avère donc appropriée.



3. Projet de règlement grand-ducal fixant certaines modalités d'application de la loi relative à la signature électronique des actes en matière administrative et portant modification de la loi du 25 juillet 2015 relative à l'archivage électronique

Ce projet de règlement grand-ducal constitue le complément du projet de loi traité sous le point précédent de l'ordre du jour et s'intéresse à des modalités techniques. Le comité considère qu'il n'appelle pas d'observations particulières du point de vue communal.

4. Projet de loi portant 1. création d'un Observatoire de l'Égalité entre les genres ; 2. création d'un Conseil supérieur à l'Égalité entre les genres

Le projet de loi sous examen vise la création d'un Observatoire de l'égalité entre les genres et d'un Conseil supérieur à l'égalité entre les genres.

Dans son avis largement positif, le SYVICOL souligne notamment les points suivants :

- Il salue la création d'un Observatoire de l'égalité entre les genres et d'un Conseil supérieur à l'égalité entre les genres.
- Il espère pouvoir donner l'impulsion à une réflexion sur la notion binaire, plutôt restrictive, de l'égalité des genres pour les futurs travaux et discussions dans les deux organes nouvellement créés.

5. Projet de règlement grand-ducal 1. déterminant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Comité d'accompagnement de l'Observatoire de l'Égalité entre les genres; 2. déterminant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil supérieur à l'Égalité entre les genres ; 3. portant abrogation du règlement grand-ducal du 27 novembre 1984 portant création d'un comité du travail féminin

Le texte avisé sous le point 5 de l'ordre du jour est un projet de règlement grand-ducal d'exécution du projet de loi discuté précédemment.

D'un point de vue général, le SYVICOL regrette que la perspective et les intérêts du niveau communal n'ont pas été pris en compte. Il recommande donc d'impliquer le niveau communal à tous les niveaux des organes créés par le futur règlement grand-ducal.

6. Proposition d'un délégué suppléant au sein du Comité européen des régions

Le comité propose au gouvernement la nomination de Catherine Pastoret, conseillère communale d'Esch-sur-Alzette, comme membre suppléant du Comité européen des Régions en remplacement de la démissionnaire Claire Remmy.

7. Désignation d'un nouveau représentant au sein du Conseil supérieur des bibliothèques

Après la démission de Gusty Graas, Pascal Nicolay, échevin de la ville d'Ettelbruck, est désigné représentant du SYVICOL au sein du Conseil supérieur des bibliothèques publiques.

8. Plan pluriannuel de financement 2024-2026

Le plan pluriannuel de financement pour les années 2024 à 2026 est communiqué au comité.

9. Divers

Le comité prend note du fait que la prochaine réunion aura lieu le 27 mars 2023.